

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Tchad-Niger	
TITRE DU PROJET : Prévenir les conflits intercommunautaires et contribuer à la consolidation de la paix à travers le développement d'un pastoralisme résilient dans la zone transfrontalière de Diffa et du Kanem (Niger/Tchad)	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : IRF PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") : Fonds d'affectation spéciale national Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file) : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Tchad ; Programme alimentaire mondial (PAM) au Tchad ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Niger. Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : les organisations d'éleveurs, la délégation régionale de l'élevage, l'administration territoriale, les services techniques déconcentrés (Gouvernement et privé), les autorités religieuses et traditionnelles, les organisations de la société civile notamment de la jeunesse et de femmes, les organisations d'éleveurs, les ONG nationales et internationales (OXFAM au Niger), les autorités communale et administrative des entités concernées, les services techniques de l'Etat et les communautés bénéficiaires, HACP au Niger	
Date approximative de démarrage du projet ¹ : 1 ^{er} Janvier 2019	
Durée du projet en mois :² 18 mois	
Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Régions du Kanem (Sud-Kanem) et Diffa	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF : Initiative de promotion de l'égalité des sexes Initiative de promotion des jeunes Transition entre différentes configurations de l'ONU (ex. désengagement d'une mission de maintien de la paix) Projet transfrontalier ou régional	

¹ Note : la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

FAO Tchad: \$ 875 000

PAM Tchad: \$ 625 000

FAO Niger : \$ 1 500 000

Total PBF : \$ 3 000 000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**Budget total du projet : \$3 000 000**

PBF 1^{ère} tranche :	PBF 2^{ème} tranche*:	PBF 3^{ème} tranche*:	__ tranche
FAO Tchad: \$ 612 500 FAO Niger: \$ 1050000 PAM Tchad: \$ 437 500	FAO Tchad 262500 FAO Niger: \$ 450000 PAM Tchad : \$ 187 500	N/A	

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le projet vise à renforcer le dialogue et la paix au niveau communautaire pour la prévention et la gestion des conflits entre communautés pastorales et agro-pastorales. L'intervention proposée cherche à contribuer à la consolidation de la paix à travers :

- L'analyse participative et approfondie des déterminants de conflits et facteurs de paix pour le renforcement des cadres de concertation régionaux et locaux, en vue de faciliter l'accès apaisé aux ressources naturelles et notamment pastorales ;
- L'amélioration de la participation des femmes et des jeunes au processus de dialogue, de concertation et d'identification des solutions consensuelles aux conflits, grâce à un dialogue intercommunautaire accru basé sur l'information et l'utilisation combinée des technologies de la communication ;
- Le renforcement de l'accès aux opportunités économiques et sociales pertinentes et sensibles aux conflits afin de contribuer à la paix en s'attaquant aux griefs, aux comportements productifs et économiques, source de conflits et de criminalité.

Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.

Pour la formulation du projet, le Secrétariat permanent du G5 Sahel a été consulté au niveau régional. Dans chacun des deux pays, une mission conjointe a rencontré et consulté les responsables des ministères de l'élevage, ainsi que les équipes des bureaux du Coordinateur Résident. Sur le plan technique, les équipes pays ont consulté un maximum d'acteurs clés pour la mise en œuvre du projet, y compris les organisations d'éleveurs, la délégation régionale de l'élevage, l'administration territoriale, les services techniques déconcentrés (Gouvernement et privé), les autorités religieuses et traditionnelles, les organisations de la société civile notamment de la jeunesse et de femmes, etc...

Un atelier d'échange et de formulation s'est tenu à Dakar avec les agences d'exécution, PBSO New York et le bureau du Coordonnateur Résident du Tchad

<p>Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : score 2 Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 36% soit USD 1 071 646</p>	
<p>Degré de risque du projet⁴ : 2</p>	
<p>Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : 2.3</p> <p>Le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :</p> <p>Tchad : résultat stratégique 1 « Capital Humain » et l'effet 1 & résultat Stratégique 3 « Gouvernance, Paix et Sécurité » et l'effet 6 ; Niger : stratégie 2 : Gouvernance, Paix et Sécurité de l'UNDAF notamment son produit 2.2 de l'effet 2 & son produit 3.2 de l'effet 4.</p> <p>Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : 2, 4</p>	
<p>Type de demande : Nouveau projet Révision de projet</p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : Changement de résultat / sujet : Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision :</p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

TCHAD

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶ FAO</p> <p>Nom du représentant [REDACTED]</p> <p>Signature [REDACTED]</p> <p>Nom de l'agence: FAO</p> <p>Date et visa: 03/12/2018.</p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom: Dr Issa DOUBRAGNE</p> <p>Signature [REDACTED]</p> <p>Titre: Ministre du Commerce et de la Planification</p> <p>Date et visa: 10.12.2018</p> 
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁷ PAM</p> <p>Nom: NANCY WALTERS N°: WALTERS</p> <p>Signature [REDACTED]</p> <p>Date & visa: 06/12/18</p>  	
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom: Stephen Tull</p> <p>Signature [REDACTED]</p> <p>Date & visa: 12/7/18</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant: Oscar Fernandez-Torales</p> <p>Signature [REDACTED]</p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa:</p>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

⁷ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

NIGER

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶ FAO</p> <p>Nom du représentant : <i>Attaher MAIGA</i></p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : <i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i></p>  <p>Date et visa : 06 DEC 2018</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : <i>Général Mahamadou ABOU TARKA</i></p> <p>Signature </p> <p>Titre : <i>Président de la Haute Autorité de la Consolidation de la Paix</i></p>  <p>Date et visa :</p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : <i>Mme Bintou DABO</i></p> <p>Signature </p>  <p>Date & visa : <i>6 Dec 2018</i></p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant : <i>Oscar Fernandez-Torres</i></p> <p>Signature </p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa :</p>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

a) Contexte et Analyse

Ces dernières années le Sahel a connu une expansion des groupes armés et intensification des conflits, empirant les problèmes d'insécurité et exacerbant les besoins structurels des populations vivant dans les pays de cette région qui comptent parmi les plus vulnérables aux catastrophes au monde. Dans ce contexte, le Sahel G5 a été créé comme un cadre de coopération liant étroitement la sécurité et le développement économique pour les pays les plus directement menacés par les diverses organisations extrémistes dans la région.

Il y a un large consensus parmi les pays du Sahel G5 selon lequel l'amélioration de l'économie, notamment au niveau pastoral et en particulier avec des possibilités de revenus améliorés chez les jeunes, l'amélioration de la cohésion sociale et une présence accrue de l'État sont indispensables pour améliorer la stabilité du Sahel. En effet, par leur présence régulière dans les zones peu habitées, les éleveurs limitent l'espace physique que les groupes armés utilisent comme « no mans land » d'où ils peuvent organiser les attaques sur les populations. Les déclarations de Ndjamena et de Nouakchott ont ainsi exhorté les États et les éleveurs à travailler ensemble pour renforcer les moyens de subsistance et la résilience des communautés pastorales en plaçant le pastoralisme au centre du développement et des stratégies de sécurité.

Les effets néfastes du changement climatique, les faibles investissements publics dans les services sociaux de base, les renchérissements des denrées alimentaires et la situation conflictuelle ont aggravé l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et affecté les moyens de subsistance des communautés pastorales transfrontalières qui sont de plus en plus vulnérables dans des pays à très haut niveau de pauvreté endémique.

Au Niger, la transhumance transfrontalière est surtout l'œuvre des éleveurs peuls (Fulbé et Woodabé) et, à une échelle beaucoup plus réduite, des éleveurs de dromadaires. Chez les Fulbés, elle est régie par le « Lawol Fulbé », principe sacrosaint de conduite des troupeaux et placée sous le contrôle du Rouga (responsable des éleveurs auprès des autorités) et du Garso (responsable de l'organisation, des départs et de la gestion des éleveurs et troupeaux durant toute la durée de transhumance). Selon son amplitude, on distingue deux formes de transhumances : (1) La petite transhumance ou mobilité de faible amplitude au cours de laquelle tout le ménage suit le troupeau d'une destination à une autre ; et (2) la grande transhumance dans laquelle les femmes sont rarement associées. La propriété du bétail est majoritairement mixte, chacun (mari et femme) étant détenteur d'une portion du troupeau.

La répartition des tâches au sein du ménage est bien définie. Les hommes s'occupent des travaux physiques comme l'exhaure, la conduite des troupeaux au pâturage, la vente d'animaux et souvent la traite et les femmes sont responsables de la surveillance des jeunes animaux, de la gestion du lait (transformation et commercialisation).

Le processus de décision de départ en transhumance est fortement influencé par les us et coutumes, ce qui fait que les femmes et les jeunes y participent rarement. La petite transhumance utilise les jeunes (garçons et filles) pour conduire et surveiller les troupeaux du ménage au pâturage. Il est le plus associé aux conflits liés à la divagation des animaux dans la zone agricole et à une compétition acerbe sur l'accès aux ressources pastorales (fourrage et eau).

La grande transhumance, notamment transfrontalière, implique presque exclusivement les hommes et est l'occasion de l'affirmation de soi, de sa valeur culturelle et individuelle. Le démarrage de la grande transhumance est en fonction de l'année (généralement décembre-

février) et le retour des transhumants survient au cours de juin-juillet au début de l'installation de la saison pluvieuse.

Dans la région du Kanem au Tchad l'insécurité touche 73 000 éleveurs transhumants également confrontés au déficit fourrager récurrent et à une forte concentration dans les points d'eau largement insuffisants pour un effectif de bétail estimés à 2 200 214 têtes de bovins et camélins. De plus, les communautés pastorales sont affectées par le vol récurrent de bétail qui est une source d'alimentation et de revenu des groupes d'insurgés armés.

Au Niger, dans la région de Diffa, en plus des déplacés évalués par OCHA à plus de 137 000 personnes en 2018, la proportion des éleveurs transhumants et internes touchés dans les départements de Mainé Soroa, Diffa, N'Guigmi et N'Gourti dépasse largement 150 000 personnes. Leur mobilité et dispersion dans la zone agricole entraînent des difficultés de cohabitation.

Dans la zone transfrontalière entre le Tchad et le Niger, on distingue trois directions de mouvements de transhumance : du Niger vers le Tchad et vice-versa, et mouvements intra Tchad et intra Niger. Le mouvement intra Tchad a été accentué par la fermeture de la frontière du Nigeria - Tchad. Le mouvement intra Niger vers les zones agricoles a été renforcé par la fermeture de l'accès des pâturages au bord du Lac en raison de la présence de Boko Haram.

En particulier dans la zone du Sud Kanem et Diffa, les causes profondes d'instabilité et de conflits suivantes ont été identifiées :

1) Conflits relatifs à la disponibilité et gestion des ressources naturelles : (compétition accrue pour l'accès à l'eau et aux pâturages).

Le changement climatique a un impact important sur les disponibilités en eau et pâturages pour les communautés pastorales et agropastorales. Cette situation occasionne des mouvements de transhumance précoces et plus importants vers les zones agropastorales du sud, mieux pourvues en réserves en eau et aliments. Ces mouvements impliquent surtout des troupeaux de bovins et de camélins. Au Niger, les mouvements de bovins proviennent des départements de Mainé Soroa, et Diffa et les mouvements de camélins de N'Guigmi et N'Gourti. Cette problématique s'est accentuée avec la présence des insurgés de Boko Haram dans la zone du Lac. La réponse sécuritaire et les restrictions d'accès liés à cette situation entravent la mobilité des pasteurs et de leurs troupeaux. Concernant l'accès à l'eau d'abreuvement, celle-ci étant indispensable à l'utilisation de tout espace pourvu en pâturage, et vu que les possibilités d'abreuvement sont réduites en zone pastorale et dans une certaine mesure en zone agropastorale, le refus d'accès au point d'eau oppose couramment éleveurs locaux et transhumants. L'accapement des points d'eau publics par des privés constitue une autre cause de conflit qui devient gravissime au Niger. Ce type de conflit a d'abord été vécu avec les transhumants Mohamides venus du Tchad et s'est progressivement propagé vers les autres points d'eau publics de la zone pastorale de Diffa et des autres régions

2) Conflits liés aux difficultés de mobilité pastorale : les conflits sont nés du blocage des couloirs de passage par les champs et le mauvais arbitrage qui découlent de la gestion de ces conflits. Les agriculteurs accusent les éleveurs d'envahir leurs champs. Les couloirs de passage sont par ailleurs non existants du côté du Tchad et non balisés ou occupés par des cultures du côté du Niger. Dans un contexte de pauvreté structurelle de la région, les mouvements de transhumance ont également un impact indirect sur la perte de revenus économiques pour les populations restées sur place (en majorité des femmes et des jeunes), affectées par des termes d'échanges de céréales – produits d'élevage défavorables.

3) **Perceptions négatives des dynamiques de transhumance** : Il existe également une méfiance entre les différentes communautés transfrontalières et les éleveurs vis-à-vis des activités de transhumance qui sont perçues comme dévastatrices et sources de conflits agropastoraux. La seule présence de bétail sur les terres d'agriculteurs ou les maladies animales peuvent aboutir à des actes de représailles ou de violences intercommunautaires. A noter que le foncier est une question sensible particulièrement dans les zones de transhumance et ne peut être négligée, surtout que les activités agro-pastorales constituent un atout important pour l'économie locale. Aussi, l'agriculture et l'élevage étant complémentaires, la cohabitation harmonieuse entre agriculteurs et éleveurs constitue non seulement une nécessité économique, mais est également un déterminant important du maintien de la cohésion sociale et une porte d'entrée aux activités connexes dont les transhumants peuvent bénéficier. Pour ce faire, il serait important de créer les conditions matérielles d'une gestion de l'espace garantissant une coexistence non conflictuelle entre agriculteurs et éleveurs transhumants.

4) **Les dégâts champêtres** constituent les principales causes de conflits pour les communautés hôtes dans le pays d'accueil. L'absence de concertation entre éleveurs transhumants et communautés locales en est une cause majeure, mais aussi la perception que les transhumants exploitent des ressources communautaires sans aucune forme de compensation, ce qui est un autre facteur aggravant les conflits.

5) **L'insécurité grandissante**, y compris des attaques accrues de groupes armés contre les éleveurs, et les vols du bétail qui prennent de l'ampleur et contribuent dans certains cas au financement de Boko Haram dans la région. Le vol du bétail entre éleveurs est issu de coutumes et traditions de ces populations. Ceci était la caractéristique des populations Toubous et a débordé du Kawar pour prendre une importante dimension avec la circulation illicite d'armes à feu accessibles par tous, en particulier les jeunes.

6) **La faible connaissance et le non-respect des textes réglementaires et législatifs** régissant la gestion des espaces pastoraux par les autorités locales et l'absence de supports de preuve pour une prise de décision conséquente en ce qui concerne les conflits liés à la gestion des ressources pastorales. La faible maîtrise des outils de cartographie (systèmes d'information, cartographie des points d'eau et des couloirs et des pâturages, capacité de gestion...) en est une entrave majeure. Le manque de mise en œuvre de ces textes de loi ainsi que le manque d'investissements des Etats pour assurer la présence et le fonctionnement des services minimaux (éducation, santé, etc.) dans les espaces pastoraux sont également des freins à la gestion des conflits.

7) **La propagation transfrontalière des maladies animales** liée à la transhumance peut entraîner la stigmatisation des éleveurs transhumants et représente une source de conflits opposant les éleveurs.

8) A l'heure actuelle, **il y a peu de systèmes / plateformes / réseaux d'échanges fonctionnels** entre les communautés, au sein des communautés et avec l'administration qui permettent d'aplanir et de prévenir les conflits latents. Ces systèmes, s'ils sont fonctionnels, favorisent également les échanges sur les contraintes de chaque communauté, ainsi que des femmes et des jeunes. Les Commissions Foncières de Base peuvent jouer un rôle dans la gestion des conflits au Niger

9) **L'absence et/ou la rareté d'opportunités économiques** qui font suite à une décapitalisation excessive du bétail laissant les ménages et en particulier les jeunes et les femmes dans une situation de pauvreté extrême. Les femmes sont responsables de la vente des petits ruminants et des produits d'élevage, et les hommes de la gestion du gros bétail. Les jeunes sont responsables

des transports des produits agropastoraux, surtout dans le Kanem. Par contre, ces activités sont essentiellement saisonnières et apportent peu de revenus aux femmes et aux jeunes. Cette situation explique, entre autres, la disposition des jeunes à accepter les offres des groupes armés ou à devenir par la force des choses des bandits de grand chemin. Elle est le fruit du blocage de l'exode des jeunes vers les pays voisins, de la réduction sensible des échanges commerciaux et de la baisse sensible de la productivité du principal moyen de subsistance des éleveurs.

10) **Les femmes et les jeunes sont généralement peu représentés dans les instances de concertation et de prise de décision** concernant la transhumance, participent encore moins à la gestion des conflits, et sont les victimes privilégiées en cas de conflit. Étant donné l'influence que les femmes ont sur leur conjoint pour le respect des engagements pris, leur faible participation explique la remise en cause des engagements. Elles devraient donc jouer un rôle capital dans la prévention et la gestion des conflits.

11) **En ce qui concerne l'aspect genre**, en termes d'impacts des conflits, les femmes sont souvent victimes des conflits opposant :

- **agriculteurs-éleveurs** qui surviennent suite aux dégâts champêtres (descentes précoces des animaux, cultures tardives, récoltes retardées) ; la mise en culture des espaces pastoraux (couloir de passage, enclave pastorale, abords des points d'eau) ; la remontée du front agricole. Les premières victimes sont généralement les femmes, car elles restent dans leurs campements localisés aux alentours des villages agricoles. En outre, en cas de représailles, dans le cadre d'un conflit entre agriculteurs-éleveurs, les femmes, les jeunes et les personnes âgées sont les victimes parce qu'ils sont dans de nombreux cas en activités aux alentours des villages, des points d'eau ou des pâturages.
- **éleveurs-éleveurs** sont liés entre autres à l'accès aux points d'eau publics (forages, puits, mares...) ; le non-respect des tours d'eau sur les puits pastoraux ; le fonçage des puits privés ; l'introduction d'animaux malades dans une zone de pâturage ; l'hégémonie des éleveurs sédentaires vis-à-vis des transhumants ; la mise en culture des aires de pâturage par les éleveurs sédentaires ou par les éleveurs sur leur terroir d'attache ; le non-respect des us et coutumes locales. Les conflits entre les éleveurs concernent les femmes et les jeunes particulièrement au moment de l'abreuvement des animaux qui est la tâche généralement assignée à ces acteurs. Les éleveurs transhumants profitent de la faiblesse de ces derniers pour perturber l'ordre de passage pour l'accès aux points d'eau.

12) **La transhumance** qui rythme le quotidien des populations nomades, avec comme contrainte majeure, l'accès à l'eau et les faibles densités démographiques dans les zones pastorale représentent des contraintes majeures à l'offre de services sociaux de base de qualité. Ce mode de vie impacte fortement les femmes et les jeunes, notamment pour l'accès à la santé, à l'école et aux opportunités économiques.

Dans les régions du projet (Kanem et Diffa) les acteurs en lien avec les conflits liés à la transhumance et aux ressources naturelles sont définis ci-dessous.

ANALYSE DES ACTEURS	
Acteurs	Analyse
Pasteurs (nomades et transhumants)	Leur mode de vie est le plus adapté à la zone pastorale. La mauvaise distribution de fourrage les oblige à observer la mobilité vue d'un mauvais œil par les résidents parce qu'elle les prive de cet important facteur de production. La dépendance sur la transhumance a pris des proportions

	<p>inquiétantes tout comme les conflits relatifs à la gestion des ressources naturelles qui en découlent, exacerbés par les éleveurs réfugiés souvent assimilés aux sympathisants de la secte Boko Haram. Les transhumants en particuliers respectent peu les couloirs de passage non matérialisés, divaguent dans les champs et laissent les troupeaux sous la conduite des enfants qui inconsciemment laissent les animaux divaguer dans les champs, le tout engendrant des conflits</p>
<p>Agropasteurs / communautés hôtes</p>	<p>Populations sédentaires pratiquant l'agriculture et l'élevage. Ces derniers sont devenus des acteurs de conflits en bloquant le passage des animaux transhumants ou transformant les aires de pâturage en champs de culture. Ces comportements des agriculteurs sont source de tension et même de conflit. Certains pasteurs décapitalisés de leur cheptel se sédentarisent et attirent leurs anciens collègues transhumants au niveau des zones agropastorales.</p> <p>La faible productivité des troupeaux et la pauvreté accrue, ont exacerbé l'intolérance pouvant se traduire par une augmentation des conflits</p>
<p>Services déconcentrés de l'Etat (élevage, environnement, hydraulique, et agriculture)</p>	<p>Les services déconcentrés sont généralement très éparpillés et non motivés à cause de multiples facteurs (faible capacité opérationnelle, distance et absence notoire d'équipements). Au Niger, les services sont présents jusqu'aux chefs-lieux des communes rurales (postes vétérinaires et cellules d'intervention de base) mais ont un impact peu efficace sur les conflits autres que ceux de de santé animale.</p>
<p>Commissions foncières communales</p>	<p>Elles sont présentes uniquement du côté du Niger (Commissions foncières- COFO) et dans la bande sud de la zone du projet, mais pas au Tchad. Mises en place pour gérer les conflits liés au foncier, inscrire les espaces reconnus au dossier rural, leur degré d'efficacité sur la résolution des conflits est mitigé car leur neutralité et impartialité sont souvent remises en cause.</p>
<p>Association de femmes (CELIAF antenne régionale au Kanem + AFN et CONGAFEN au Niger)</p>	<p>Elles ne jouent pas un rôle affiché dans la gestion des conflits à cause de leur faible représentativité dans la zone. Elles sont cependant engagées dans les activités contribuant à la prévention des conflits notamment en matière d'autonomisation des femmes, et de promotion de la femme dans les instances de décision pouvant faciliter la consolidation de la paix.</p>
<p>Clubs d'écoute Dimitra (Niger)</p>	<p>Très actifs au Niger, il en existe plus de 1500 au niveau national et plus de 120 à Diffa. Outil de mobilisation communautaire et d'autonomisation des populations, ils sont axés sur le dialogue et l'action. Ils regroupent de façon informelle femmes, hommes et jeunes qui échangent sur des thématiques communes, y compris la gestion des conflits fonciers, et se réunissent en assemblées villageoises ensuite pour décider des actions à prendre.</p>

ONG et OCB	Du côté du Tchad, on assiste à une présence plus réduite d'ONG et du système des Nations Unies. Par contre il y a une prolifération d'ONG nationales et internationales au Niger. Quelques-unes jouent un rôle non négligeable de prévention et gestion des conflits à travers les comités de paix (OXFAM, ...).
Jeunes	Potentiel important en nombre et en force de travail, et innovation, leur degré d'éducation formelle est faible. Le taux d'alphabétisation est peu élevé, en particulier pour les jeunes filles. Le poids des traditions limite leur engagement dans les processus de prise de décision et de gestion des conflits. L'exacerbation de la pauvreté pour cause d'absence de moyens de production, d'opportunité d'emplois, a développé chez bon nombre de ces jeunes le sentiment d'être des « laissés pour compte ».
Femmes	Les femmes, à l'instar des jeunes, sont aussi marginalisées. Il est important d'établir un mécanisme pour qu'elles se sentent concernées par ce processus de consolidation de la paix. A cause de leur rôle central dans la famille et la communauté, elles peuvent non seulement influencer leurs époux, leurs pères, leurs frères ou leurs fils, mais aussi les autres femmes, les voisins et voisines. Ainsi, elles jouent un rôle essentiel dans la mobilisation au moment où la situation devient difficile.
Autorités locales (gouverneur, préfet et sous-préfet- maires et élus locaux) (deuxième niveau pour résoudre conflit) et Conseil Régional de Développement	Très présents sur le terrain au Niger, ils sont mobilisés et impliqués à travers les plans de développement communautaires, et jouent un rôle important dans la gestion des conflits. Au Tchad, dans la zone du Kanem, ils sont présents mais moins actifs qu'au Niger. Les questions de sécurité se traitent plutôt au niveau régional. Leurs connaissances des textes relatifs à la gestion des ressources sont à renforcer. En général, elles interviennent dans la mobilisation, le conseil et la médiation.
Autorités coutumières et religieuses (premier niveau pour résoudre conflit)	Elles sont mobilisées et actives en situation de crise et de conflit, et jouent un rôle de régulateur social. Il s'agit du premier niveau de résolution de conflit. Leur efficacité et leur impact ont des résultats mitigés. Leurs capacités de prévention et de gestion des conflits pourraient être renforcées.
Associations pastorales	Elles sont présentes des deux côtés de la frontière. Elles jouent plutôt le rôle de protection des intérêts des pasteurs. Les femmes sont présentes dans ces structures.
Comités de paix locaux	Présents au Niger, ils peuvent être mobilisables dans la gestion des conflits agropastoraux. Ils reçoivent des appuis des ONG et du PRAPS (projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel – Banque mondiale, mis en œuvre par les pays du Sahel).
Comités régionaux et locaux d'action	Au Tchad, rôle de planification des activités dans la région – rôle de coordination des projets à mettre en œuvre dans la zone.
Forces de défense et de sécurité	Les forces de sécurité sont victimes de l'insécurité dans la région, et sujettes à des attaques. Elles jouent un rôle de

	réponse sécuritaire par rapport à Boko Haram. Elles interviennent surtout dans les cas de vols du bétail et de conflit violent.
Groupes armés	Essentiellement composé des insurgés de Boko Haram, ces groupes comprennent aussi les coupeurs de route.

Pour faire face aux problèmes structurels qui sous-tendent les conflits et l'insécurité au Kanem et à Diffa, il est nécessaire de mettre en œuvre une approche holistique établissant un lien entre le triptyque Urgence - Développement - Consolidation de la paix. Le PAM et la FAO mettent déjà en œuvre des programmes de réponse d'urgence et de renforcement de la résilience. La contribution du PBF complétera les efforts actuels en permettant de cibler la problématique spécifique de gestion des conflits non couverte par ces interventions.

Le projet visera donc les axes de consolidation de la paix suivant :

L'axe 1 : Le développement d'un environnement de confiance et de tolérance entre les parties prenantes utilisatrices des ressources pastorales par la création et/ou le renforcement des mécanismes communautaires, inter communautaires, régionaux et inter-état de concertation, de dialogue et de prise de décisions consensuelles.

L'axe 2 : L'intégration des femmes et des jeunes dans le processus de prévention et gestion des conflits familiaux et communautaires.

b) Cadre Stratégique

Au Tchad le projet est en phase avec la « Vision 2030 : Le Tchad que nous voulons », en particulier : L'Axe IV : « Assurer une Meilleure Qualité de Vie à la population tchadienne » ; et les piliers III.3 « La Croissance Economique et la Lutte contre la Pauvreté » et III.6 « La Cohésion Sociale ».

Le projet appuie le Plan Cadre Des Nations Unies d'assistance au Développement (2017-2021) en particulier le résultat Stratégique 3 « Gouvernance, Paix et Sécurité » et l'effet 6. « D'ici à fin 2021, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques de gouvernance inclusive, promouvant la démocratie, l'Etat de droit, la cohésion sociale et l'utilisation équitable des services publics de qualité, y compris pour les réfugiés » et ; L'effet 7. « D'ici à fin 2021, l'Etat met en œuvre une politique nationale de développement impulsant une croissance inclusive engendrant la création d'emplois et d'opportunités notamment en faveur des jeunes et des femmes y compris les réfugiés »

Au Niger, le projet viendra appuyer les actions prioritaires du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2019-2021 du gouvernement, en particulier celles de l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourissent les Nigériens » dont l'objectif est de booster les productions agrosylvo-pastorales pour améliorer la résilience des populations rurales.

Il s'intègre dans la stratégie 2 : Gouvernance, Paix et Sécurité de l'UNDAF notamment son produit 2.2 de l'effet 2 : Les communautés ciblées et les institutions chargées de la sécurité transfrontalière et intérieure ont les capacités pour prévenir et atténuer les menaces, favoriser la cohésion sociale et consolider la paix et la stabilité. Il est également en ligne avec le produit 3.2 de l'Effet 4 de UNDAF : « D'ici à 2021, les populations les plus vulnérables, particulièrement les jeunes filles et garçons, et les enfants dans les zones ciblées, utilisent de façon équitable et continue les services éducatifs et de formation de qualité, formels et non formels, dans un environnement qui les protège des violences, exploitations et abus »

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme « Appui au développement d'un pastoralisme résilient » identifié comme « phare » par le G5 Sahel dans son Plan d'Investissement Prioritaire ».

Il cadre avec les objectifs du Plan de soutien de l'ONU au Sahel et vise à travers son action la mise en œuvre de certaines des recommandations de la réunion de haut niveau de la CEDEAO sur la transhumance (Avril 2018).

Le projet viendra soutenir le plan prioritaire 2.3 du PBF du Secrétariat des Nations Unies, et le Plan d'Appui au Développement des Nations Unies des différents pays et en complément aux projets d'urgence en faveur des ménages vulnérables mis en œuvre par la FAO et la PAM et les autres partenaires dans la région du Kanem et de Diffa et dans les pays respectifs.

Il s'agit entre autre :

- Du projet d'appui aux éleveurs à travers le déstockage et les campagnes de vaccination et à la réhabilitation des moyens d'existence pour les agro pasteurs dans le KANEM.
- Du projet OSRO/NER/801/CAN qui vient en appui au principal moyen de subsistance des éleveurs transhumants locaux et réfugiés à Diffa ;
- Du projet OSRO/NER/701/SWE, apportant un appui d'urgence aux réfugiées, déplacés internes victimes de la crise Boko Haram et de consolidation de la résilience dans la région de Diffa ;
- Du Projet d'Appui au Pastoralisme au Sahel financé par la Banque Mondiale (PRAPS) ;
- Du projet PBF mis en œuvre dans la région du Lac par l'OIM, la FAO et l'UNHCR ;
- Du projet conjoint d'« appui à la gestion préventive des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles en zones pastorales et agro-pastorale » mis en œuvre par la FAO et le HCR dans les régions de Tahoua et Agadez financé par le PBF.
- Du projet BADEA et PRO ACT pour la FAO Niger, qui couvrent aussi des activités de gestion des ressources naturelles et des conflits liées au pastoralisme
- Du projet de consolidation de la paix et renforcement de la résilience économique des femmes et des jeunes (Niger /Tchad) mis en œuvre par OXFAM.
- 'appui à la résolution des conflits
- Et divers autres projets mis en œuvre par les Agences Nations Unies et les autres partenaires de développement du gouvernement dans chaque pays ;

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève description du contenu du projet

Le projet mènera ses activités dans la zone frontalière du Tchad et Niger couvrant la région du Kanem et de Diffa.

Résultat 1 : Les conflits entre communautés, au niveau régional (Diffa et Kanem), et transfrontaliers liés à la transhumance sont réduits.

La mobilité des éleveurs et de leur troupeau est mise à rude épreuve du fait des nombreux facteurs qui rentrent en jeu notamment la disponibilité limitée de ressources pastorales (fourrage et eau essentiellement), l'absence d'opportunités de rencontres de concertation d'échange et de prise de décision sur l'accès aux ressources pastorales au niveau local, régional et inter-état, la présence d'insurgés qui bloquent la mobilité du bétail et exacerbe la situation par les vols de bétail. La concertation pour une prise de décision collective et consensuelle est essentielle pour un accès apaisé aux ressources.

Il s'agira pour ce produit d'adresser les différents facteurs de conflits engendrés par la transhumance et la gestion des troupeaux. Divers mouvements de transhumance sont observés dans la zone, notamment (1) ceux des éleveurs peuls éleveurs de bovins provenant du Nord des départements de Mainé Soroa et de Diffa (Foulatari, N'Guelbeyli, Zarmodo, Sayam forage, Fourdi) dont la direction principale est le lit du Lac Tchad, et (2) ceux des éleveurs Toubou éleveurs de chameaux venant du Nord et est du département de N'Guigmi (Bilabrim, Kawar) dont la direction principale est le Kanem notamment sa partie du Lac Tchad.

Le résultat vise la création d'un environnement apaisé aussi en ce qui concerne l'accès aux ressources en eau et en pâturage que de vols de bétail et de divagation des animaux.

Au Niger, un projet conjoint FAO ONUFEMMES, financé par le PBF, sera mis en œuvre à partir de janvier 2019. Ce projet va travailler en partenariat avec le Code Rural et un des résultats attendus est une meilleure intégration du Genre dans les textes régissant le Code Rural. Les résultats de ce travail seront valorisés dans la mise en œuvre des activités ci-dessous.

Quatre cadres de concertation seront mis en place à Diffa, au Niger, lesquels regrouperont non seulement les principaux acteurs que sont les éleveurs et leurs organisations, la chefferie traditionnelle, et les leaders d'opinions locaux mais aussi les délégation/direction régionales de l'élevage, l'administration territoriale, les autorités religieuses et traditionnelles et les structures associatives des jeunes (femmes et hommes). Ces cadres de concertation discuteront des opportunités de développement du pastoralisme en mettant l'accent sur les thématiques favorables à la consolidation de la paix, les changements de comportement nécessaires devant ramener la cohésion sociale et les initiatives de développement à mettre en place devant favoriser le retour à la cohésion et la fraternité inter- et intracommunautaire, ainsi que le rôle et la responsabilité de chaque partie prenante dans l'atteinte de cet objectif.

Des Cadres de concertation régionaux seront mis en place à Mao au Tchad et à Diffa, qui regrouperont les services de la Direction Régionale de l'Elevage, les Représentants de la Fédération des éleveurs, les Représentants du Comité Régional d'Action, du Gouvernorat et du Sultanat. Ce cadre de concertation aura le rôle de planifier et suivre les actions de gestion de l'espace pastoral, de suivre la situation de la transhumance et de prévenir et gérer les conflits régionaux.

Les autorités décentralisées verront leurs capacités renforcées par des formations et sensibilisations sur les textes régissant le code rural y compris sur la transhumance.

Un cadre de concertation frontalier entre le Niger et le Tchad sera proposé dans le but de renforcer la coopération régionale sur la transhumance et les mouvements de population entre le Tchad et le Niger.

La réhabilitation et/ou l'aménagement des infrastructures d'hydraulique pastorale (mares aménagées ou puits pastoraux) dans le Kanem et à Diffa seront entreprises pour limiter la pression et la compétition potentiellement conflictuelle sur la ressource hydraulique avec la formation de comités de gestion locaux.

La sécurisation des axes de transhumance (couloirs de passage) pour limiter l'empiètement par les cultures de ces couloirs à travers les travaux communautaires seront mis en œuvre dans les deux régions. Le non-respect des couloirs vient en deuxième position en termes de cause de conflit opposant agriculteurs et éleveurs. Une amélioration des disponibilités en fourrage sera également entreprise par les actions de récupération de terre et leur mise en valeurs ainsi que par la mise en place de bande pare feu pour protéger les zones de production. Ces activités se

réaliseront sous forme de Cash For Work et seront l'occasion de rapprocher les différentes communautés dans les travaux.

Résultat 1 : Les conflits entre communautés, au niveau régional (Diffa et Kanem), et transfrontaliers liés à la transhumance sont réduits.

Produit 1.1 : Les activités de lancement, de communication et d'évaluation relatives au projet sont assurées

Activité 1.1.1 Organiser des ateliers de lancement du projet et finaliser de manière participative le ciblage géographique

Activité 1.1.2 Communiquer et disséminer les bonnes pratiques du projet

Activité 1.1.3 Développer un plan de suivi-évaluation et effectuer des missions d'évaluation conjointe et l'évaluation externe du projet

Produit 1.2. Une analyse des conflits et de ses acteurs est réalisée et des enquêtes relatives aux besoins spécifiques des femmes et jeunes dans le contexte du pastoralisme sont disponibles

Activité 1.2.1 Effectuer une analyse et causes des conflits et de ses drivers et intégrer les résultats dans le plan de suivi évaluation du projet (FAO Tchad/ Niger)

Activité 1.2.2 Réaliser des études pilotes relatives aux besoins et attentes des femmes et des jeunes dans le contexte du pastoralisme et intégrer les résultats dans le plan de suivi évaluation du projet (FAO Tc/Niger)

Activité 1.2.3 Réaliser une étude pour l'identification des bonnes pratiques en matière de résolution des conflits en appui aux priorités de la CEDEAO pour leur partage avec les différents mécanismes de consolidation de la paix dans la zone du projet

Produit 1.3. Des mécanismes de prévention, gestion et de réponse aux conflits transfrontaliers liés à la transhumance sont renforcés

Activité 1.3.1 Renforcer les cadres de concertation et de dialogue intercommunautaire, régional et transfrontaliers existants dans les deux pays pour la prévention et la gestion des conflits et le fonctionnement et l'accès aux marchés, la garantie de la santé animale, la gestion des ressources naturelles, etc. (FAO Tchad/ Niger)

Activité 1.3.2 Renforcer les capacités du cadre de concertation régional des unions d'éleveurs et d'agriculteurs de la délégation régionale de l'élevage et de l'agriculture des CRA et autorités régionales en matière de planification et suivi de la gestion des ressources (FAO Tchad/ Niger)

Activité 1.3.3 Organiser des rencontres transfrontalières de partage d'expériences et d'information sur les thématiques majeures de conflits d'accès aux ressources pastorales et de la transhumance (FAO Tchad/ Niger)

Activité 1.3.4 Organiser des actions de sensibilisation sur la cohabitation pacifique et la cohésion sociale lors des rencontres annuelles de cure salée ou autres regroupements et aux frontières (Tchad et Niger)

Activité 1.3.5 Renforcer le dispositif communautaire d'alerte précoce pour la prise en compte des risques potentiels de conflit, des statuts des ressources naturelles comme la disponibilité des pâturages et l'eau et leur mise en relation avec les mécanismes de réponses. (FAO/PAM Tchad et FAO Niger)

Activité 1.3.6 Renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les cadres de concertation et dialogue intercommunautaire et faciliter la prise en compte et l'intégration des besoins spécifiques des femmes et des jeunes à travers la planification communautaire participative, y compris les Clubs Dimitra (FAO/PAM Tchad et FAO Niger)

Produit 1. 4. Des conditions favorables à la mobilité sont créées et favorisent la mobilité apaisée des transhumants dans les deux régions.

Activité 1.4.1 Renforcer les connaissances des maires, autorités coutumières, personnel des services techniques décentralisés et des organisations d'éleveurs et d'agriculteurs sur la mise en œuvre des textes régissant la gestion des ressources pastorales (FAO Tchad et Niger)

Activité 1.4.2 Renforcer les capacités des services locaux décentralisés en cartographie (FAO Tchad + Niger)

Activité 1.4.3 Réhabiliter et protéger les points d'eau et des pâturages (bandes pare feu) au Kanem et Diffa à travers le cash for assets via une approche visant la cohésion sociale (PAM/FAO Tchad et Niger)

Activité 1.4.4 Sécuriser et réhabiliter des couloirs de transhumance et sensibilisation des agropasteurs sur le respect de ces couloirs. (PAM/FAO Tchad et Niger)

Activité 1.4.5 Appuyer les communautés à renforcer une gestion partagée et pérenne des aires de pâturages à travers le cash for asset (pour la récupération des terres pour production de fourrage) associant les transhumant et les communautés hôtes (PAM/FAO Tchad et FAO Niger)

Activité 1.4.6 Renforcer les capacités opérationnelles des équipes de surveillance épidémiologique le long de la frontière. (FAO Tchad et Niger)

Résultat 2 : Les jeunes et les femmes, notamment ceux qui se sentent marginalisés, entreprennent des activités génératrices de revenus et sont de plus en plus impliqués dans les processus de prise de décision locaux

La pauvreté est un facteur aggravant de conflit dans la zone du projet. Les jeunes et les femmes sont les plus touchés, parce que marginalisés dans l'accès aux ressources, à la prise de décision, et dans la mise en œuvre des actions de développement, de distribution d'assistance et de renforcement de capacités en matière d'entrepreneuriat, etc.

En plus des opportunités qu'offrent les AGR, le projet cherchera à montrer que la mise en place d'unités de production et/ou de transformation, entre autres, sont des alternatives pour les jeunes sans perspective de la zone d'intervention du projet pour améliorer l'économie familiale.

Pour faciliter la mise en œuvre harmonieuse des activités du projet, l'approche Clubs Dimitra est retenue comme porte d'entrée du projet pour les activités au niveau communautaire. Il s'agit de groupes informels de femmes, d'hommes et de jeunes qui décident sur base volontaire de prendre le développement de leur communauté en main, en lien avec les autorités traditionnelles et administratives, et d'agir ensemble pour le bien de leur communauté. Ainsi, les clubs pourront

préparer le terrain et créer un environnement hautement participatif propice à la mise en œuvre de toutes les autres activités du projet. La voix des communautés – hommes, femmes et jeunes, sera recueillie par le biais des clubs. Ils apporteront aussi une meilleure compréhension commune de l'accès aux ressources naturelles foncières et pastorales et faciliteront le partage de l'information sur le foncier en collaboration avec les radios communautaires et les autres acteurs intervenant dans le projet.

Le projet appuiera l'opérationnalisation de 50 clubs d'écoute Dimitra dans le Kanem et 70 à Diffa. Ces espaces de dialogue et d'action permettront de discuter d'une variété de thèmes, y compris les défis communs de sécurité, la consolidation de la paix par des décisions et actions collectives concrètes permettant l'atténuation des conflits, l'accès aux informations à travers les NTIC et les radios communautaires dans la zone du projet, ainsi que les thèmes d'intérêt commun des communautés. L'action collective et l'égalité hommes-femmes sont au centre de cette approche.

Le projet utilisera les Clubs Dimitra et autres cadres de concertation sur les leaders d'opinion pour entreprendre des actions de réflexion et de sensibilisation des jeunes (femmes et hommes) sur la gestion non-violente des conflits, et la lutte contre la circulation illicite des armes.

Des rencontres et un dialogue permanent entre les responsables coutumiers, les leaders des jeunes et autres acteurs pertinents permettront l'implication des jeunes. Le projet identifiera avec ces acteurs les actions à mettre en place pour améliorer les conditions de vie dans la zone en concertation, de concert avec les principaux acteurs que sont les organisations de la société civile, la jeunesse (jeunes hommes et jeunes femmes), les opérateurs économiques, les autorités administratives, religieuses et traditionnelles.

Dans le cadre de la diffusion des bonnes pratiques, les canaux de communication les plus utilisés seront la radio communautaire qui diffuse des débats radiodiffusés en direct et des synthèses des actions et réalisations. L'utilisation du téléphone portable permettra aussi d'améliorer la communication constructive et l'échange entre parties prenantes.

Produit 2.1 : Les jeunes et les femmes sont formés et équipés afin d'augmenter les opportunités d'emploi et accroître leurs revenus de manière durable

Activité 2.1.1. Appuyer les femmes et les jeunes dans la chaîne de valeur du lait (techniques de transformation du lait en fromage et produits dérivés du lait) et production / transformation des cultures maraichères, production fourragère autour des points d'eau et transport/commercialisation. Ces activités créatrices de revenus pour les femmes vont également contribuer à renforcer les interactions entre les femmes de différentes communautés et qui seront renforcées grâce aux clubs d'écoute Dimitra (FAO/PAM Tchad et FAO Niger)

Activité 2.1.2. Fournir des kits de transformation et équipements pour accompagner les jeunes dans la transformation des produits et la réduction des pertes (FAO Tchad et FAO Niger)

Activité 2.1.3 Faciliter la valorisation des produits et l'accès aux marchés (FAO Tchad et FAO Niger)

Activité 2.1.4 Etablir des partenariats avec l'office pour l'emploi des jeunes et ses structures décentralisées pour assurer la durabilité des interventions. (FAO Tchad et FAO Niger)

Produit 2.2. Les processus de concertation et de prise de décision intègrent les points de vue des femmes et des jeunes et ces derniers y participent de manière active.

Activité 2.2.1 Mettre en place des Clubs Dimitra (écoute, échange et communication) et renforcer les capacités des leaders hommes, femmes, jeunes hommes et jeunes filles, et des membres des clubs, sur les thématiques d'intérêt commun (participation, gestion des ressources naturelles et accès à la terre, égalité entre les sexes, représentation des jeunes et des femmes dans les instances de décisions) dans les zones pastorales (FAO Tchad et FAO Niger)

Activité 2.2.2 Réaliser des sessions intercommunautaires d'échange entre Clubs Dimitra (autonomisation des femmes et des jeunes, participation et égalité des sexes, impact du changement climatique et gestion des ressources naturelles et accès à la terre, dissémination des leçons apprises et partage des défis, action collective) (FAO Tchad et Niger)

Activité 2.2.3. Sensibiliser et former des autorités administratives, du conseil régional et des élus locaux et les services techniques concernés (élevage, agriculture, environnement) aux questions de participation des femmes et des jeunes et à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement locaux inclusifs et participatifs. (FAO Tchad et FAO Niger)

Activité 2.2.4 Disséminer à travers les radios communautaires des bonnes pratiques relatives aux questions de participation, de gestion des ressources naturelles, d'accès à la terre, d'égalité entre les sexes, de représentation des jeunes et des femmes dans les instances de décisions. (FAO Tchad et Niger).

- b) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.
(Voir annexe 2)

c) Théorie du changement pour le projet

Les interventions ont été choisies pour appuyer spécifiquement 3 groupes sociaux particulièrement rendus vulnérables par la crise économique et sécuritaire de la région du Lac Tchad (Diffa et du Kanem) : les éleveurs (transhumants et nomades), les jeunes et les femmes. A l'instar d'autres pays du Sahel, les éleveurs transhumants font face à la fois aux défis du changement climatique et aux conséquences du conflit de la région du Lac Tchad, au risque de perdre à terme leurs moyens d'existence. Les jeunes ruraux n'ont quasiment pas d'opportunités de formation ou d'emploi dans la région, ni la possibilité de contribuer au dialogue pour la paix.

Etant donné que la transhumance est une activité à fort potentiel économique pour le milieu rural qui bénéficie non seulement d'un accès limité aux services de base et est touché par de vives tensions, les interventions du projet sont conçues pour apporter les conditions nécessaires favorisant un agro-pastoralisme sûr et pouvant se développer de manière pérenne.

La régulation de ceux prenant part à la transhumance par le biais d'un suivi géographique et d'une collecte d'information clé liés aux mouvements (conflits, risques, problèmes sanitaires...) permettra une meilleure gestion par les autorités compétentes de cette activité transfrontalière souvent source de conflits et tensions aux niveaux communautaires et des autorités.

En liant le renforcement des capacités des gestions de la transhumance des autorités et la promotion du dialogue communautaire et institutionnel pour une résolution pacifique de conflits liés à la transhumance et l'amélioration des opportunités économiques des jeunes et des femmes, le projet repose sur les hypothèses suivantes :

- * Si le projet agit à 3 niveaux de changement (individuel, communautaire et institutionnel) avec des approches complémentaires et transfrontalières permettant une meilleure prévention des conflits et consolidation de la paix.

- * Si les bénéficiaires sont ciblés sur base de leur potentiel et capacité en matière de consolidation de la paix sur base de l'analyse détaillée

- * Si les parties directement et indirectement impliquées dans un conflit lié à la transhumance ont un moyen d'exprimer leurs griefs et de communiquer leurs besoins, les acteurs concernés, à différents niveaux, peuvent apporter une réponse plus efficace et ciblée, et les communautés peuvent s'entraider pour trouver des solutions communes. Une compréhension accrue de l'autre favorisera également des solutions inclusives et le dialogue

- * Si les communautés et autorités locales et nationales sont sensibilisées aux bénéfices conjoints liés à la transhumance ainsi qu'à l'adoption des bonnes politiques de gestion transfrontalière

- * Si les capacités locales sont renforcées en matière de gestion et prévention des conflits – avec un accent sur la participation des femmes et des jeunes et le développement d'opportunités économiques,

Alors

Le rétablissement de la cohésion sociale, la réduction des conflits violents liés la transhumance, et le renforcement de la résilience des communautés seront atteints

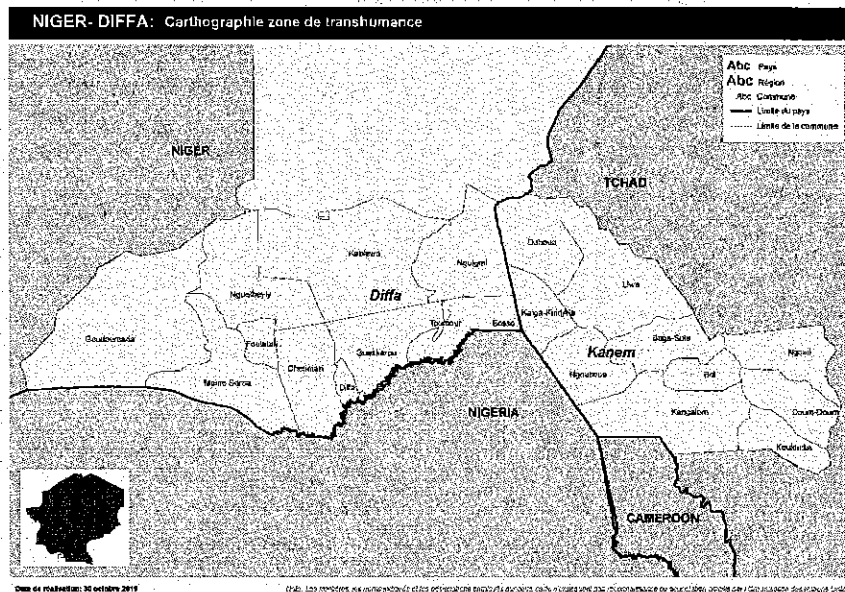
Parce que les conflits liés à la transhumance seront gérés à travers un meilleur contrôle des mouvements de transhumance transfrontaliers, le dialogue intra- et intercommunautaire et inter-états, impliquant les femmes et les jeunes, sera promu comme outil permettant que les activités

soient ordonnées et sûres et le gouvernement et les associations communautaires seront renforcés dans leurs capacités de gérer la pratique pastorale.

d) Stratégie de mise en œuvre du projet –

Zone d'intervention du projet

Au Niger la zone d'intervention est constituée des départements de N'Guigmi, de Bosso, Diffa et de Mainé Soroa d'où partent les transhumants vers le Kanem via le lac Tchad pour Diffa et directement au Kanem pour ceux de N'Guigmi (vers les départements de. Mao Rural, Kekedina, Nokou, Thiona et Mondo). Pour le Tchad, 5 départements : Mao rural, Kekedina, Nokou, Thiona et Mondo –tous concernés par les conflits liés à la transhumance de part et d'autre avec la région du Kanem



Sélection des bénéficiaires :

Les bénéficiaires seront choisis en fonction des activités à mettre en œuvre. Une approche garantissant l'égalité des chances, l'équité et l'égalité hommes-femmes sera utilisée lors du ciblage.

Il est clair que ce type de projet se doit de toucher les acteurs capables d'apporter le changement nécessaire à l'établissement d'une transhumance pouvant contribuer au développement économique et à la paix sur le long terme. Un accent particulier sera donc porté aux jeunes et aux femmes qui sont des vecteurs positifs de changement et d'opportunités au sein des communautés, malgré leur statut désavantageux dans l'accès aux ressources et la prise de décision en raison de pesanteurs culturelles. Bien que la transhumance soit l'œuvre principalement des hommes, les femmes jouent traditionnellement un rôle d'intermédiaire clé dans les relations intercommunautaires et les échanges entre éleveurs et agriculteurs. La répartition par sexe des bénéficiaires est fonction des activités envisagées. Il est prévu que moins de 25% des femmes

seulement participeront aux travaux de sécurisation et réhabilitation des couloirs de passage de par leur caractère physique. On prévoit la participation des cadres de concertation à hauteur de 20% et des Clubs Dimitra de 75%. La parité (50%) sera aussi observée pour toutes les interventions visant l'amélioration des conditions économiques des jeunes

Pour la sélection des acteurs, un travail de repérage et d'implication des leaders communautaires (les chefs coutumiers agriculteurs sédentaires et éleveurs mobiles, les associations d'éleveurs, les leaders des transhumants), et des autorités locales, sera mené. Il impliquera les organisations de femmes et de jeunes afin que leurs besoins spécifiques soient bien pris en compte dans ce processus de construction d'une paix durable et qu'elles puissent directement participer à l'amélioration de leurs conditions de vie par leur implication dans la vie communautaire (et ensuite dans les activités génératrices de revenus et de sécurité alimentaire).

Il est donc nécessaire d'adopter dès le début une approche sensible au conflit et d'aborder certains points afin de « ne pas nuire ». Notamment : s'assurer de la véracité des informations remontées et d'inclure tous les membres de toutes les communautés dans les actions ; garantir la sécurité et la non mise en danger des bénéficiaires-acteurs en tenant compte des contextes socio-culturels et du genre ; se garder de créer des effets indésirables sur les communautés agropastorales (égalité et équité de participation des différentes communautés et implication des autorités locales).

Selon les résultats, le projet touchera les bénéficiaires directs (personnes) suivants :

Résultat 1	Bénéficiaires directs
Cadres de concertations	175
Systèmes d'alerte précoces	100
Renforcement de capacités sur les textes	120
Renforcement sur la cartographie	10
Réhabilitation des points d'eau	10 000
Renforcement des équipes transfrontalières de surveillance épidémiologique	12
Récupération des terres	2 500
Bandes pare feux	3 000
Sous total résultat 1	15 917
Résultat 2	
Formation et relance économique	110
Clubs Dimitra	3 600
Sous total résultat 2	3 710
Total pour le projet	19 627

Les bénéficiaires indirects seront estimés avec les populations totales impactées, lors de l'étude de base. Les bénéficiaires directs seront informés qu'ils seront enregistrés nominativement sur une base de données pour tenir compte des bénéficiaires qui pourraient bénéficier de plusieurs activités. L'enregistrement servira aussi pour les enquêtes de suivi – évaluation. La base de données des bénéficiaires sera désagrégée par genre et par âge. Un mécanisme de plainte sera mis en place sur le modèle mis en œuvre par le PAM (numéro de téléphone) ainsi qu'à travers les enquêtes de suivi évaluation pour enregistrer les signalements par les bénéficiaires d'éventuels comportements contraires à l'éthique par des agents des partenaires de mise en œuvre.

Stratégie de mise en œuvre :

Au Niger, un atelier de planification communautaire participative sera organisé pour le ciblage des zones, la confirmation et la priorisation des activités. Cet atelier regroupera les principaux acteurs (bénéficiaires, organisations de société civile compétentes, autorités traditionnelles et administratives, les organisations des jeunes (homme et femme). Cette planification va permettre de faire un diagnostic des zones retenues (communes et sites d'intervention) par type d'activités.

Les organisations de la société (FACPAD, APEBA, REN, Care internationale, Oxfam, entre autres), seront responsables de la mise en œuvre des activités retenues en privilégiant la mobilisation communautaire au niveau local notamment par le biais des Clubs Dimitra. Les services privés ou techniques compétents de l'Etat assureront la responsabilité de mise en œuvre de toutes activités nécessitant une expertise avérée. Un comité paritaire d'hommes et de femmes (leaders des clubs) assurera le suivi de l'exécution des activités conjointement avec le projet et le représentant de l'administration. Un partenariat sera initié avec OXFAM dans le cadre des activités de formations et sensibilisation à la gestion des conflits, au regard de son expérience et de ses actions dans ce sens avec les Comités de Paix à Diffa.

Au Tchad un atelier de concertation régional sera organisé pour instituer le cadre de concertation régional, confirmer le ciblage des zones, la planification des activités, et les modalités de mise en œuvre conformément aux procédures de la FAO. Cet atelier regroupera les représentants de la Direction Régionale de l'Elevage et de l'Environnement, de la Fédération des Eleveurs, du Comité Régional d'Action, du Gouvernorat et du Sultanat. Il sera indiqué lors de ce premier atelier que la participation active des femmes parmi les membres est fortement recommandée, si elle n'est pas constatée.

Les organisations suivantes seront partenaires de mise en œuvre des activités : la Direction Régionale de l'Elevage et de l'Environnement et une ONG sélectionnée sur base de son expérience, de ses capacités et de sa présence dans la région (par exemple : CELIAF, COHEB, ASRADD, ACHDR).

La FAO et le PAM réaliseront un suivi rapproché des activités à travers leurs sous bureaux de MAO au Kanem et les animateurs en poste dans les différentes sous-préfectures. Il est également prévu d'organiser des réunions de coordination opérationnelle de suivi des activités avec tous les acteurs impliqués afin de suivre et mesurer l'avancement des activités et relever les défis de mise en œuvre.

La FAO au Niger ainsi que le PAM au Tchad sont les bénéficiaires du projet avec la FAO Tchad comme agence lead. Ces deux agences signeront un accord de partenariat avec les ONG nationales ou internationales et au besoin avec les services déconcentrés de l'Etat. Au niveau du Niger, Oxfam sera le partenaire privilégié pour certaines activités au vu des actions déjà entreprises par cette organisation dans la zone en matière de gestion des conflits et de relances économiques en lien avec le pastoralisme. En plus de Oxfam, la FAO lancera des appels à proposition technique et financière pour le choix des autres partenaires en lien avec l'identification des bénéficiaires, l'animation et la formation des CEP, en tenant compte de leur compétences, capacités logistiques, ainsi que de leurs expériences dans la mise en œuvre d'activités retenues.

Pour ce qui est des Clubs Dimitra, la FAO a déjà un protocole d'accord en cours dans la région de Diffa. Un avenant sera considéré pour l'extension des activités au département de N'Guigmi non encore couvert par cette approche innovante.

Les organisations d'éleveurs et d'agropasteurs ainsi que les comités de paix seront également les partenaires de mise en œuvre en les impliquant dans les actions de sensibilisation et de communication liées à la cohésion sociale.

Les autorités administratives régionales joueront un rôle clé dans toutes les actions de consolidation de la paix que ce soit les rencontres, les réunions des cadres de concertation en jouant le rôle de mobilisation communautaire pour ces rencontres et dans le suivi rapproché des activités du projet en collaboration avec le projet.

La FAO et le PAM sera responsable de toute acquisition et contractualisation conformément à ses procédures et sous la supervision directe de leurs services spécialisés.

EN qui concerne la mise en œuvre des résultats :

Résultat 1 : Plusieurs structures seront impliquées dans la mise en œuvre des activités liées à ce résultats notamment pour la composante concertation et dialogue intercommunautaire: les organisations des éleveurs, des agriculteurs ; les coordinations des jeunes (garçon et filles), les leaders d'opinion, les cadres techniques concernés (élevage, hydraulique, environnement ; Agriculture), les autorités communales et coutumières ; appuyés par les partenaires d'exécution retenus par la FAO du projet et la société civile (ONG). Le choix des participants se fondera sur le respect strict du principe d'équité homme/femme, genre et droit humain.

L'analyse des conflits et de ses acteurs sera confiée à des experts sous-forme de prestation sur la base de termes de références avec pour objectif de dresser une image précise des conflits les plus courants, leur distribution dans la zone, les antagonistes en présence, et les principaux griefs de conflit. Les experts utiliseront des interviews, et des focus groupes à cet effet. Des propositions de réponses pour leur prise en charge seront faites dans le cadre du projet.

L'analyse des conflits et de ses acteurs au niveau de la zone du projet permettra également d'identifier les thèmes de formation et de sensibilisation à renforcer dans le cadre des plateformes d'échanges. Le projet pourra également s'appuyer sur les premiers résultats du Projet PBF (FAO-ONUFEMMES) au Niger « Promotion de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs (hommes et femmes) dans les régions de Dosso et Maradi à travers une approche basée sur le genre et la diversité » qui va appuyer le Gouvernement à renforcer l'aspect Genre dans les divers textes régissant le Code Rural, et notamment sur la transhumance.

Les actions de sensibilisation, de concertation se focaliseront principalement sur les zones où les conflits sont fréquents tels que déterminés par l'étude ci-dessus. Les leaders d'opinion, les responsables communautaires des jeunes et des femmes, les organisations des éleveurs et des agriculteurs, des opérateurs économiques constitueront les cibles privilégiées de ces actions. Ces échanges seront organisés périodiquement à chaque fois sur des thématiques précises de manière à avoir un point de vue consensuel commun qui favorisera un rapprochement et une confiance mutuelle entre les communautés conflictuelles. A terme, les parties conviendront des mécanismes opérationnels paritaires de recours pour la prise en charge de situations potentiellement conflictuelles.

La participation des jeunes femmes et garçons, les plus souvent marginalisés du fait de la pesanteur des us et coutumes, sera progressivement renforcée en faisant prévaloir auprès des acteurs sociaux et politiques, leur rôle déterminant dans toutes solutions de résolution des conflits.

Les cadres de concertation et de dialogue seront animés par les acteurs locaux (personnes ressources ou société civile) reconnus pour leur influence et acceptation dans le milieu mais aussi

ayant des expériences en matière de résolution des conflits pour une gestion apaisée des ressources pastorales (pâturage, eau).

Tous les différents mécanismes développés dans ce résultat devront amener les protagonistes à mieux comprendre la mobilité et la définition consensuelle de réponses adaptées et cohérentes à la problématique de transhumance et au respect de la dignité humaine.

Résultat 2 : Le focus du résultat 2 sera les jeunes (garçons et filles) qui sont les plus exposés à la radicalisation pour diverses raisons notamment d'ordre économique et social. Le choix des jeunes comme bénéficiaires donnera priorité à leur appartenance à des structures organisées telles que la coordination locale, communale ou départementale de la jeunesse (des femmes et des garçons), aux clubs Dimitra, aux associations d'éleveurs ou d'agriculteurs, et aux démembrements des structures de gestion de la transhumance.

Pour faciliter l'adoption des bonnes pratiques développées par les deux résultats, des opportunités de communication seront créées à travers l'organisation de rencontres d'échange d'expériences et des visites de terrain, l'utilisation des NTIC en particulier les radios communautaires par le canal des clubs d'écoute Dimitra.

III Gestion du projet et coordination (4 pages max)

Coordination opérationnelle

Une coordination internationale sera mise en place, avec une base à la représentation de la FAO au Tchad au sein de la représentation de la FAO. Pour ce faire, un appui est demandé au mécanisme des Standby Partner, pour la mise à disposition d'un coordinateur issu de leur registre. Cette personne sera prise en charge à 50 % par le projet et 50 % par le Stand-by Partner. Cette personne aura la responsabilité d'assurer la cohérence des activités de part et d'autre de la frontière, de faciliter la communication transfrontalière entre les agences, de coordonner la mise en œuvre des actions transfrontalières avec les équipes de la FAO et du PAM, et d'assurer le reportage et la communication commune du projet. Il effectuera des missions fréquentes dans la zone du projet au Niger pour favoriser la coordination.

Au niveau central (Niamey et N'Djaména), un comité restreint de coordination appuyé par le coordinateur international sera mis en place. Il sera dirigé par le Représentant de la FAO ou tout autre personne désignée par le Représentant, et composé du coordonnateur national du projet recrutés par la FAO, du point focal du projet à la FAO et du PAM (au Tchad), du point focal désigné par le ministère chargé de l'élevage, et selon le cas d'un représentant de chacune des directions suivantes (gestion des conflits pastoraux, direction du développement pastoral) et il assumera le suivi de la mise en œuvre du projet.

La Coordination restreinte du projet aura les responsabilités suivantes :

- Approuver le plan de travail et le budget avant leur soumission au comité de pilotage ;
- Assurer le contrôle de qualité de tous les documents produits par le projet ;
- Approuver des rapports d'étapes du projet ;
- Organiser des réunions de coordination passant en revue l'état d'avancement et les difficultés rencontrées pour leur trouver une solution ;
- Organiser les missions officielles impliquant les autorités ministérielles et/ou du siège de la FAO.

Une unité de gestion du projet sera mise en place sous la responsabilité du coordonnateur international du projet : à Niamey et à Ndjamenà au Tchad, laquelle sera appuyée par les experts techniques de la FAO et du PAM. Elle aura comme responsabilité :

- Elaborer les plans de travail annuel et sa budgétisation ;
- Suivre et contrôler l'exécution des activités par les partenaires ;
- Participer aux réunions de la coordination du projet et en assurer le secrétariat ;
- Produire des rapports d'avancement consolidés du projet ;
- Préparer des recommandations techniques au Comité de Pilotage du projet ;
- Assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage Transfrontalier ;
- Participer à la préparation de l'ordre du jour de la réunion du Comité de Pilotage Transfrontalier ;
- Elaborer les termes de référence des missions d'évaluation du projet ;
- Participer à la rédaction du rapport de la session du comité de pilotage en étroite collaboration avec le secrétariat PBF

Une réunion conjointe de la coordination restreinte et de l'unité de gestion sera organisée chaque année pour la consolidation du plan de travail dans l'un des pays. L'antenne FAO à Diffa assurera le suivi rapproché de l'exécution du projet. A cet effet, elle sera étoffée en personnel dont un expert national en gestion des conflits, qui assurera également la coordination au niveau du Niger, et un expert en pastoralisme pour le suivi du projet. Un appui thématique sera apporté au projet notamment par l'expert en Génie Rural, l'expert Club Dimitra, l'expert cash transfert, l'expert en Suivi Evaluation et un expert en communication/visibilité sur le projet, tous basés à Niamey.

Au niveau régional à Diffa, le projet rentrera dans le cadre de coordination des activités mis en place par la région par sa participation aux différentes réunions organisées par les autorités administratives traitant d'une thématique du projet. La région sera impliquée dans les échanges transfrontaliers afin d'apporter leur expérience et éclairage sur les préoccupations liées à la transhumance transfrontalière.

Au Tchad, le sous bureau de la FAO de MAO avec le sous bureau du PAM vont coopérer pour la supervision opérationnelle des activités avec les partenaires du projet. La FAO mobilisera un assistant au programme et des animateurs de terrain. Ils bénéficieront de l'appui et des moyens logistiques mis à sa disposition. Il sera appuyé par le Coordinateur du Programme Résilience et les services techniques et administratifs de la représentation de la FAO au Tchad basés à Ndjamenà. Des expertises additionnelles nationales ou internationales selon les domaines spécifiques d'intervention seront contractées pour appuyer l'équipe.

Comités de pilotage

Un comité de pilotage conjoint sera organisé alternativement en début de chaque année pour l'examen et l'approbation des Plans de Travail Annuels, du budget et décider des orientations du projet.

Une seconde session du comité de pilotage se tiendra en juin par pays pour évaluer le progrès réalisé par chaque équipe et procéder aux réajustements, recommandations nécessaires. Les comités de pilotage seront co-présidés par la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix au Niger et par l'autorité désignée au Tchad, et le Coordinateur Résident du Systèmes des Nations Unies dans chaque pays.

Le secrétariat du PBF assurera non seulement le rapportage des rencontres du comité mais aussi appuiera la mise en œuvre du projet à travers des revues techniques de l'exécution avec l'équipe du projet et des missions de suivi des réalisations sur le terrain.

Les actions favorisant la visibilité du PBF seront mises en place dans le cadre de la stratégie de communication du projet (utilisation du logo sur les documents et panels, informations sur le PBF pendant les activités, facilitation des visites PBSO sur le terrain, informations des autorités sur le PBF, etc.). Une attention particulière sera portée à la communication vers les autres partenaires techniques et financiers présents dans le Pays (UE, Ambassades, Institutions financières Internationales), afin d'impulser la recherche d'autres financements pour la durabilité du projet, en particulier à travers le Programme d'Investissements Prioritaires (PIP/G5 Sahel) Première phase : 2019-2021, et le projet d'appui au pastoralisme.

- a) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l’approche proposée pour mettre à jour les risques et l’ajustement des activités du projet. Inclure le principe “ne pas nuire” et de mitigation des risques.

No	Risque	Catégorie	Probabilité	Impact	Mesures de gestion/ mitigation	Répercussions directes
1	Difficulté à trouver les partenaires appropriés	Institutionnelle	Moyenne	Elevé	L’équipe du projet choisira en priorité les partenaires actifs sur le terrain	Oui
2	L’accès aux zones du projet bloqué	Aggravation des problèmes sécuritaires ou d’instabilité	Elevée	Elevé	Examens réguliers de la situation pour anticiper les menaces sérieuses pour la sécurité prise des mesures d’ajustements nécessaires avec toutes les parties prenantes au projet.	Oui
3	Manque de coordination entre les différents acteurs des Nations Unies chargés de la mise en œuvre du projet	Opérationnelle	Bas	Faible	Tenues régulières des réunions à tous les échelons (coordination nationale, régionale et unité de gestion du projet) du comité technique transfrontalier et/ou au besoin du comité de pilotage pour décision à prendre.	Non
4	Les tensions politiques et sociales qui font obstacle à la mise en œuvre du projet	Institutionnelle	Bas	Elevé	L’unité de gestion du projet et la coordination nationale avisera qui de droit pour la prise de mesures d’atténuation des tensions.	Oui
5	Dégradation des relations politiques entre le Tchad et le Niger	Institutionnelle	Peu probable	Elevé	Appel à la contribution des autorités régionales et nationales et la HACP pour la mise en œuvre des mécanismes de concertation et de dialogue entre les deux pays.	Oui
6	Campagne pastorale très critique	Climatique	Fort probable	Elevé	Renforcement des stocks de sécurité.	Oui
7	Manque d’appropriation nationale	Politique	Forte	Moyen	L’importance et la pérennité des résultats seront régulièrement communiquées afin de maintenir l’engagement des partenaires nationaux.	Oui
	Caractère ethnique/ tribale	Tradition	Moyen	Moyen	Renforcement de la sensibilisation des ménages et des institutions.	Oui

	Barrière culturelle de travail avec les femmes					
	Turn-over des autorités nationales	Institutionnelle	Moyen	Moyen	Répercussion sur les budgets de formation et sensibilisation afin d'assurer la pérennité des activités.	Non
	Refus des partenaires d'aller dans la zone en raison des couts ou augmentation des couts des partenaires	Opérationnelle	Moyen	Moyen	Des révisions budgétaires pourront être organisées pour tenir compte des couts sécuritaires et une identification des partenaires avec déjà une expérience sur le terrain sera privilégiée.	

b) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation.

Le suivi-évaluation (S&E) du projet sera assuré conjointement par les experts nationaux S&E de la FAO et du PAM en concertation avec les experts des antennes ou sous bureaux de Diffa et les partenaires retenus pour la mise en œuvre du projet. Il sera effectué avec la pleine participation de la communauté locale de bénéficiaires regroupée au sein d'un comité paritaire d'hommes et de femmes leaders. On pourra faire appel à des représentants/leaders des Clubs Dimitra d'hommes, de femmes, de jeunes hommes et de jeunes filles pour siège dans ce comité. Pour la FAO l'évaluation finale impliquera les experts d'évaluation mandatés par le siège de la FAO. Une étude référence sera menée au départ pour les besoins de comparaison des résultats à la fin du projet. Des sites témoins seront choisis à proximité des zones d'intervention pour la collecte de données de comparaison avec celles du projet en vue de la détermination son impact.

Une attention particulière sera portée sur le suivi-évaluation et l'utilisation efficiente des ressources affectées au projet. Les agences récipiendaires développeront un plan de suivi-évaluation commun durant les trois (3) premiers mois de la mise en œuvre du projet (formulaire 4.1 du PBF) décrivant la méthodologie de S&E, les responsabilités, le budget et les échéances. L'Expert International Suivi-évaluation du Secrétariat PBF Niger appuiera en termes de renforcement des capacités la coordination régionale et les VNU assistants communautaires recrutés dans les différents pays dans la conception la mise en place et le suivi des différents outils.

Durant les trois (3) premiers mois de la mise en œuvre du projet les agences sont responsables d'effectuer régulièrement avec les partenaires de mise en œuvre un suivi axé sur les résultats y compris d'élaborer une situation de référence du projet.

Le projet assurera la mise en place de mécanismes de gestion fonctionnelle, de suivi et évaluation à tous les niveaux. Une attention particulière sera accordée : (i) à l'efficience dans la gestion des ressources financières; (ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux; (iii) à la planification annuelle par la production des Plans de Travail Annuels et la mise à jour des données ; (iv) à l'examen périodique et les missions conjointes sur le terrain, la documentation des bonnes pratiques et leur dissémination ; (v) les synergies entre les différentes composantes du projet avec d'autres projets PBF et d'autres projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires.

1. Coordination avec le chargé de suivi et évaluation de l'unité régionale de gestion du projet

Le projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part de la FAO et du PAM de concert avec l'unité de gestion du projet et les autres acteurs de mise en œuvre au Kanem et au Niger. Tous les rapports seront transmis au responsable S&E des agences qui auront la responsabilité de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations qui en découlent aux agences.

2. Missions de suivi

Des missions conjointes (FAO, PAM,) seront organisées régulièrement sur le terrain dans les deux pays à laquelle la coordination régionale pourra s'associer. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les observations seront collectées quant aux progrès réalisés selon des objectifs prédéterminés. Ces missions externes seront également complétées par un suivi étroit du comité de pilotage régional et des agences concernées (FAO et PAM) afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.

3. Évaluation finale

Durant la phase de clôture du projet, une évaluation externe finale sera réalisée pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans la proposition de projet initial ou revu. L'évaluation finale sera conduite par le bureau indépendant d'évaluation de la FAO (OED), durant les 6 mois qui précèdent la fin du projet, dans chaque pays. Cette évaluation permettra de mesurer les résultats atteints et de formuler des recommandations pour la mise en œuvre de projets similaires. Cette évaluation sera gérée par OED en consultation avec l'équipe du projet et le bailleur de fonds.

PBSO devra être consulté pendant la préparation des TDR de l'évaluation finale. Le rapport de l'évaluation sera soumis au comité de pilotage pour validation finale. Cette évaluation finale doit être transmise à PBSO qui la publiera sur son site internet. Les coûts de l'évaluation sont à la charge du projet.

c) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera cette approche dès le début du projet.

Le renforcement des capacités des partenaires opérationnels, qui est au cœur de la stratégie de mise en œuvre du projet, assurera un transfert de compétence pérenne et durable après la mise en œuvre du projet. La mise en place d'informateurs clés, la collaboration et la confiance établies permettront de continuer à collecter des informations pertinentes pour le suivi des mouvements de déplacements relatifs ou non à la transhumance. L'implication dès le début des autorités régionales et départementales permettront d'assurer une appropriation des activités.

Les différentes formations prévues par le projet aideront à renforcer la capacité des structures bénéficiaires (comités de dialogue) et à vulgariser les approches qui renforceront la capacité d'autonomisation des agriculteurs et des éleveurs. Le processus de retrait programmé et concerté sera mis en place dès le démarrage du programme pour permettre une gestion durable et autonome par les bénéficiaires.

La stratégie de sortie se base aussi sur l'appropriation communautaire à travers les Clubs Dimitra, l'implication des autorités traditionnelles et administratives et des services techniques et le partenariat avec les ONG locales. Les Clubs Dimitra mis en place sont des outils de mobilisation communautaire pérennes. Par expérience, les clubs continuent à fonctionner après les projets, avec une dynamique interne. Ils facilitent l'autonomisation et la résilience des communautés et de leurs moyens d'existence tout en portant une attention particulière au dialogue, à l'égalité hommes-femmes et à une meilleure prise en main du développement par les communautés, hommes et femmes. Ce type d'outils permet de consolider la paix et la cohésion sociale. Par ailleurs le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du G5 Sahel en particulier : garantir des conditions de développement et de sécurité dans l'espace des pays

membres et, offrir un cadre stratégique d'intervention permettant d'améliorer les conditions de vie des populations. De même le projet s'inscrit dans le cadre de la Vision 2020 de la CEDEAO.

III. Budget du projet

Fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Ci-dessous le tableau récapitulatif indiquant le budget par résultats et par pays et par agences

	RESULTATS / PRODUITS	FAO TCHAD	PAM TCHAD	Total TCHAD	FAO NIGER	TOTAL
Résultat 1	<i>les conflits communautaires, au niveau régional (Diffa et Kanem) et transfrontaliers liés à la transhumance sont réduits</i>	355 600	584 112	939 712	809 500	1 749 212
<i>Produit 1.1.</i>	<i>Les activités de lancement, de communication et d'évaluation relatives au projet sont assurées</i>	45 600			118 200	163 800
<i>Produit 1.2</i>	<i>Une typologie des conflits est réalisée et des enquêtes relatives aux besoins spécifiques des femmes et des jeunes dans le contexte du pastoralisme sont disponibles</i>	45 000			158 800	203 800
<i>Produit 1.3.</i>	<i>Les mécanismes de prévention, de gestion et de réponses aux conflits transfrontaliers liés à la transhumance sont renforcés</i>	135 000	20 330		248 500	403 830
<i>Produit 1.4.</i>	<i>Des conditions favorables à la mobilité sont créées et favorisent les mouvements de transhumants dans les deux régions.</i>	130 000	563 782		284 000	977 782
Résultat 2 :	<i>Les jeunes et les femmes, notamment ceux qui se sentent marginalisés entreprennent des activités génératrices de revenus et sont de plus en plus impliqués dans les processus de prise de décision locaux.</i>	216 000		216 000	301 000	517 000
<i>Produit 2.1.</i>	<i>Les jeunes et les femmes sont formés et équipés afin d'augmenter les opportunités d'emploi et accroître leurs revenus de manière durable</i>	106 000			154 000	260 000
<i>Produit 2.2.</i>	<i>Les processus de concertation et de décision locaux sont plus représentatifs des besoins des femmes et des jeunes et ces derniers y participent de manière active</i>	110 000			147 000	257 000
SOUS TOTAL DU BUDGET DE PROJET :		571 600	584 112	1 155 712	1 110 500	2 266 212
	<i>Frais généraux de fonctionnement :</i>	87 957			122 222	210 179
	<i>frais de voyage et missions mise en œuvre, suivi</i>	39 000			68 000	107 000
	<i>Coût personnel si pas inclus dans les activités ci-dessus</i>	119 200			101 147	220 347
	Total coûts directs	817 757	584 112	1 401 869	1 401 869	2 803 738
	<i>Coûts indirects (7%) :</i>	57 243	40 888	98 131	98 131	196 262
	TOTAL	875 000	625 000	1 500 000	1 500 000	3 000 000

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Program, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility

of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project⁹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.